

Fonds Publics et Territoires

Axe Jeunesse

ANNEE 2024

FICHE TECHNIQUE **« Usages du numérique »** **(Axe 3 Volet 3)**

Soutenir les initiatives numériques en direction
des enfants et des jeunes



CAF DU PAS-DE-CALAIS
Service Action Sociale

Sandrine CRIQUELION
Conseillère Thématique Jeunesse

Action 1 : l'équipement des Promeneurs du Net (PdN)	
ACTIONS	<p>→ Le professionnel PdN doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se rendre disponible pour répondre aux sollicitations des jeunes en entrant en contact, en créant des liens avec eux sur les réseaux sociaux - Ecouter, informer, accompagner, conseiller et prévenir
PUBLIC CONCERNE	→ Jeunes de 13 à 25 ans
CRITERES D'ELIGIBILITE	<p>→ Justifier d'une activité de veille éducative sur Internet</p> <p>→ Participer activement au réseau départemental des PdN du Pas-de-Calais</p> <p>→ Être engagé dans la démarche PdN (Charte signée, profil PdN créé, formation initiale suivie)</p>
TYPES DE DEPENSES	<p>→ Investissement</p> <p>→ 80 % de la dépense plafonnée à 500 € par équipement (hors accessoire et forfait)</p>
REGLES DE FINANCEMENT	<p>→ 1 équipement par PdN</p> <p>→ faire l'achat au plus tard pour le 31 mars de l'année N+1</p>

Action 2 : l'accompagnement aux usages du numérique et des médias pour promouvoir un usage citoyen et responsable de ces outils

<p>ACTIONS</p>	<p>→ créer des outils favorisant la compréhension des médias, de l'information et du numérique</p> <p>→ organiser des ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> * de sensibilisation à une pratique citoyenne, responsable et sécurisée * d'acquisition de compétences numériques et informationnelles <p>Exemples d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Actions d'initiation aux outils (<i>Serious Game, sensibilisation autour des risques liés aux réseaux sociaux...</i>) * Ateliers de création numérique (<i>programmation, 3D, films</i>) * Ateliers de décryptage de l'information (<i>Fake news</i>) <hr/> <p>NE SONT PAS ELIGIBLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les actions et projets portés par les établissements scolaires, • les projets à visée d'insertion professionnelle, • les actions visant un accompagnement individuel des publics. <hr/>
<p>PUBLIC CONCERNE</p>	<p>→ Enfants et/ou jeunes jusqu'à 17 ans révolus</p>
<p>CRITERES D'ELIGIBILITE</p>	<p>→ S'appuyer sur un professionnel qualifié sensibilisé aux enjeux du numérique</p> <p>→ Associer les familles</p>
<p>TYPES DE DEPENSES</p>	<p>→ 80 % du cout de fonctionnement du projet dans la limite de 8 000 €</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</p>	<p>→ Nombre d'enfants et jeunes touchés par ces actions</p> <p>→ Evolution des pratiques et du regard des jeunes sur l'usage du numérique et sur les médias</p>